

DEC n° 109 /2023

DECISION

Objet : signature d'un contrat d'engagement avec l'association HEMPIRE SCENE LOGIC pour la cession de droit de représentation du spectacle « Niko et la valise magique de Noël», création de Nicolas BERNARD

- Vu le Code des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2122-22
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 juin 2023 portant délégation au maire en vertu de l'article 2122-22 du CGCT,
- Vu la proposition de L'association Hempire Scene Logic
- Le Maire soussigné,

DECIDE:

ARTICLE 1 : est signé avec HEMPIRE SCENE LOGIC
un contrat d'engagement pour la cession de droit de représentation en vue de la réalisation du spectacle
« Niko et la lettre au Père Noël », aux conditions suivantes :

Coordonnées du mandataire :

Association HEMPIRE SCENE LOGIC, représentée par François MARZYNSKI – 15 Rue de l'égalité – 59700
Marcq-en-Barœul

N° de Siret :451 999 718 000 47 NAF : 90.01Z

Date, horaires et lieux de la prestation:

Le jeudi 7 et le vendredi 8 décembre pour les scolaires soit 6 séances (9h30/10h45/14h00)

Durée de chaque séance : 40minutes

Coût de la prestation :

- Montant de la prestation HT : 1650 €.
- TAV 5.5 % : 90,76 €
- **Total TTC : 1740.76 € (Mille sept cent quarante euros et soixante-seize centimes).**

Cette somme correspond au cachet et aux frais de déplacements.

L'organisateur prendra en charge le repas et les boissons pour une personne.

ARTICLE 2 : la présente décision sera portée au registre des délibérations de la commune

A Wormhout le 28/09/ 2023

Le Maire,

Acte rendu exécutoire par

Dépôt en sous-Préfecture le : 29/09/2023

Publication ou notification le : 29/09/2023



Le Maire,

David CALCOEN

Pour le Maire,

l'Adjoint délégué

Florence DEHONDT

David CALCOEN

Pour le Maire,

l'Adjoint délégué

Florence DEHONDT